

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Chadeleuf.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur SAUVANT qui accueille les nouveaux élus.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la présidence de la séance est assurée par le doyen d'âge jusqu'à l'élection du Maire.

Madame Dominique LESCHIERA, doyenne d'âge, prend la présidence de la séance.

PRÉSENTS :

Isabelle BAPTISSARD, Grégory CHAMBON, Pierre CHAPUT, Jeanne ESPINASSE, Florent GIBELIN, Rico KICHENASSAMY PARVEDY, Dominique LESCHIERA, Jean-Luc MARTINEZ, Marjorie ROZIER, Laure POUGET et Claire VERNISSAT.

Absents / excusés : Néant

Le quorum étant atteint.

Madame Jeanne ESPINASSE est désignée secrétaire de séance.

I – ÉLECTION DU MAIRE

Il est procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Madame Isabelle BAPTISSARD est candidate.

Après vote, elle obtient la totalité des suffrages exprimés.

Madame Isabelle BAPTISSARD est élue Maire et immédiatement installée dans ses fonctions. Elle prend la présidence de la séance.

II – NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil municipal décide de fixer à trois le nombre d'adjoints, afin d'assurer le bon fonctionnement de la commune.

III – ÉLECTION DES ADJOINTS

Sur proposition du Maire, trois adjoints sont élus :

- Jeanne ESPINASSE
- Rico KICHENASSAMY PARVEDY
- Dominique LESCHIERA

Ils sont proclamés adjoints au Maire et installés dans leurs fonctions.

Il est à noter qu'il y a eu 1 abstention.

IV – INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le Conseil municipal décide de fixer les indemnités des élus à 80 % du taux maximal autorisé, compte tenu des contraintes budgétaires de la commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

V – CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Madame le Maire présente la charte de l' élu local.

Elle rappelle les règles, les devoirs et les principes que chaque élu doit respecter dans l'exercice de son mandat.

VI – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Le Conseil municipal procède à la désignation des représentants dans les différents organismes et commissions communales (SIVU, syndicats, commissions, API, etc.).

Le CCAS est en cours de constitution.

Présidente : Isabelle BAPTISSARD

5 élus : Dominique LESCHIERA, Jean-Luc MARTINEZ, Laure POUJET, Marjorie ROZIER, Claire VERNISSAT

5 administré(e)s : en cours de désignation

La séance est levée à 11h13.

Le Maire,
Isabelle BAPTISSARD

